L'opportunité économique apportée par les carrières

<u>A LA UNE / OLORON-SAINTE-MARIE / Publié le 09/03/2016</u>. Mis à jour le par Fabrice Borowczyk



Guillaume Costanzo, devant le site prévisionnel de Soeix. ©

PHOTO F. B.

Guillaume Costanzo, de GC Conseil, défend les projets de carrières du Bager et de Soeix, en avançant les retombées en termes d'emplois et de débouchés.

Le projet de réalisation de carrières du Bager et de Soeix ne laisse pas indifférent, c'est le moins que l'on puisse dire. Vendredi, l'Association contre les carrières d'Oloron et du Bager (Accob) a exposé ses arguments contre ce projet (lire « Sud Ouest » d'hier). De son côté, Guillaume Costanzo, du bureau d'études GC Conseil, qui a été mandaté par la mairie pour effectuer les recherches sur les 190 hectares de forêts, défend un autre point de vue et rappelle notamment l'intérêt économique du projet. « Dire que les carrières représentent chacune moins de dix emplois est erroné, avance-t-il. Il faut savoir, en effet, comptabiliser les emplois directs et les autres emplois qui en découleront. » Et de préciser sa pensée : « Il est essentiel de

considérer que ces réalisations s'inscrivent dans un projet global, qui va bien au-delà de la simple extraction des minéraux. »

Les minéraux en question sont de deux types : la pierre dite de Bidache à Soeix et la roche éruptive au Bager. La première permettrait notamment de réhabiliter des fermes béarnaises. La seconde peut être utilisée une fois transformée sur les routes (couches de roulement). Actuellement, une partie de ces minéraux provient de l'étranger, notamment d'Écosse. Dans le cadre du développement d'une région, Guillaume Costanzo insiste sur l'aspect économique : « De l'exploitation de la carrière découlera un important potentiel d'entreprises dans divers domaines industriels, et donc d'emplois. On est donc bien au-delà d'une simple dizaine ! Y compris par rapport aux résidus de pierres extraites. La pierre broyée, par exemple, peut permettre de fabriquer du verre, du plastique, etc. »

Pas en contact avec le Gave

L'écologie n'est pas non plus oubliée par l'expert : « Prenons l'exemple de la roche éruptive. En fournissant l'ensemble du département, on réduira les déplacements sur les routes, d'où moins de pollution, et là encore moins de coût de transport. »

Aux inquiétudes des opposants concernant les conséquences écologiques du projet, le spécialiste répond point par point. « Pour prendre l'exemple du site de Soeix - contrairement à des idées reçues - la carrière ne serait pas en contact avec le Gave. Une distance de 15 mètres minimum sera respectée et les arbres ne seraient pas abattus. »

Autre point qui soulève la colère des opposants : la vue. Guillaume Costanzo de répondre : « Je n'arrive pas à comprendre le terme de riverains, il n'y a aucun vis-àvis ! Personne ne verra la carrière. »

Enfin, sur le terrain administratif, le représentant de GC Conseil a également des arguments à faire valoir : « Le Bager, par exemple, est classé en qualité de Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et forestique (ZNIEFF), cela induit que des études bien spécifiques sont à effectuer. Elles l'ont été en parfaite adéquation avec la législation. »

Quant aux accusations des opposants, qui parlent de déforestation sauvage des sites par ses services, il rétorque : « Une visite sur les lieux permet de constater que de nombreux arbres sont tombés en raison des intempéries, il ne faut pas tout mélanger. Dans la forêt du Bager, une palombière est à l'abandon total. À ses pieds, on peut constater de nombreux déchets, ce n'est pas le fait de BGC. »

Et de conclure : « Quoi qu'il en soit, l'exploitation sur le site de Soeix (9 ha) et du Bager (20 ha) sera assujettie d'une garantie de remise en état du site, à son issue. »

Fabrice Borowczyk